

Introduction :

Il est rappelé qu'entre la fin de l'année 2008 et 2010, 12 réunions de quartier ont été organisées. A cette occasion, un certain nombre de demandes ont été enregistrées.

La municipalité a décidé de revenir à la rencontre des habitants en ramenant le nombre de quartiers à 5.

L'objet de ces rencontres est :

- de dresser le bilan des actions menées dans le quartier,
- d'expliquer le processus de traitement des demandes et de prise de décision
- d'informer sur les projets communaux engagés et à venir,
- de recueillir les attentes des habitants quant à la mise en place d'instances de quartier afin de définir leur organisation future.

Afin de pouvoir respecter l'ordre du jour, il est rappelé que l'objectif de la réunion n'est pas de répondre aux demandes individuelles des uns et des autres. Un questionnaire est remis à chacun pour permettre aux habitants de poser des questions touchant leur quartier et aussi de s'exprimer sur ce qu'ils apprécient ou non à Chaponost.

En fin de ce compte-rendu, seront déjà données des réponses aux questions posées par plusieurs habitants, les autres feront l'objet de réponses personnalisées. Quant aux services et actions que les Chaponois apprécient ou pas, une synthèse globale sera faite à l'issue des 5 rencontres et sera communiquée ultérieurement.

Circuit et traitement des demandes :

Monsieur Alain Geron, adjoint aux travaux et à la voirie, explique que le circuit des demandes est le suivant :

- Premier examen par les services techniques et l'adjoint :
 - action immédiate et éventuelle priorisation
 - accusé de réception si le traitement intervient au delà de 1 mois
- Examen en commission voirie
 - si le budget est important ou l'utilité incertaine (éventuellement après étude)
 - puis information de la décision
- Demande de réalisation au service Voirie, ou selon les cas à la CCVG (Communauté de Communes de la Vallée du Garon) ou au Département, voire aux syndicats intercommunaux concernés.
 - Délais souvent importants dus aux nombreux intervenants et aux contraintes budgétaires

Bilan des actions menées

A l'échelle de la commune :

- La commune enregistre en moyenne 5 demandes par semaine (soit environ 700 demandes depuis le début du mandat) pour voirie et travaux. Il est précisé que pour assurer un meilleur suivi, il est préférable que les demandes soient faites par courrier ou email contact@mairie-chaponost.fr
- Les demandes concernent la voirie à 66% (signalisation, aménagement, problème de vitesse...)

A l'échelle du quartier B

- 98 demandes ont été enregistrées et la moitié a reçu une issue favorable.
- les 4/5 des demandes concernent la voirie

Sans être exhaustif les réalisations effectuées depuis 2008 sur le quartier sont les suivantes :

- Aménagement de voirie :
 - o Sécurisation Montée de la Gare et giratoire
 - o Aménagement et finalisation route des Sables (ZI) (tous réseaux inclus)
 - o Mise en place de chicane sur la route du Caillou
 - o Mise place d'un ralentisseur et panneaux limitant accès chemin du Colombier
 - o Réfection du talus rue F.Chanvillard (suite à éboulement)
 - o Réfection des chemins de la Clavelonne et l'Arcelans
 - o Lancement de l'élargissement de la rue Favre Garin
 - o Reprise caniveau route du Caillou (vers le PN)
 - o Aménagement du parking de la Cordelière
 - o Mise en place d'une signalétique pour ZA avec changement de numérotation
 - o mise en place de la signalisation interdisant le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'essentiel de la commune.
- Aménagement hydraulique :
 - o Participation aux travaux d'enrochement du Merdanson (avec le SMAGGA)
 - o Mis en place du réseau séparatif sur la rue Chanvillard
 - o Aménagement hydraulique de surface (caniveau béton) sur Chanvillard,
 - o Fin des aménagements du bassin de rétention de la Combe
 - o Création d'un réseau de collecte et bassin enterré sur la route des Sables
- Assainissement :
 - o Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la rue Chanvillard
 - o Petite extension du réseau d'assainissement chemin de la Clavelonne
 - o Fin des opérations de contrôles des Assainissements non collectifs
- Divers :
 - o Lancement des travaux d'extension du centre social
 - o Restauration du calvaire route du Caillou/Chemin du Colombier

Actions programmées/ ou en discussion

- Aménagement programmée :
 - o Aménagement de la rue Chanvillard, portion ouest (lancement des travaux prévu semaine du 15/11)
 - o Aménagement de la rue Favre Garin depuis la Croix Jaune jusqu'au bassin de la Chavannerie,
 - o Aménagement de stationnement secteur de l'Orme
 - o Fin des travaux d'aménagement de la Cordelière (après les travaux d'extension du centre Social)
- aménagement de voirie en discussion ou à l'étude :
 - o Aménagement de la rue Chanvillard (portion entre l'entrée de zone 30 et giratoire Pénard)
 - o Aménagement du carrefour Route du Caillou/ CD342
 - o Aménagement de la place de l'Orme

- Aménagement du parking de la Gare en liaison avec le développement du tram-train
- Liaison douce entre la route des Sables et le Chemin du Château
- Mise en place d'un feu tricolore au niveau du PN de la route de la Gare
- Assainissement EU et EP
 - Réhabilitation de la canalisation d'eaux usées secteur Clavelonne et Lanversin
 - Extension des réseaux d'assainissement rue Favre Garin
 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales de la place de l'Orme
 - Travaux de réparation de la canalisation d'eaux pluviales route du Caillou
- réseaux secs :
 - Dissimulation des réseaux de la rue Favre Garin et modification éclairage
 - Dissimulation des réseaux de la rue Chanvillard et amélioration de l'éclairage sur la portion jusqu'au giratoire Pénard
- Divers :
 - Déménagement des Ateliers municipaux dans la zone d'activité

Plusieurs demandes sont formulées par l'assistance quant à des actions à mener

- Modifier la vitesse de circulation sur la rue Chanvillard (après la sortie d'agglomération, le panneau de limitation à 70km/h est jugé peu opportun juste avant le virage (il sera remplacé par un panneau virage dangereux)
- Mettre en place des ralentisseurs et d'interdiction de doubler sur la rue Chanvillard
- Mettre en place des mesures de sanction à l'encontre des poids lourds qui empruntent les rues sur lesquelles ils ne doivent pas circuler (un courrier demandant aux chefs d'entreprises de veiller aux itinéraires de leurs chauffeurs sera envoyé prochainement, et les contrôles de la Police seront intensifiés)
- Route du Caillou un complément aux chicanes réalisées est souhaité, les poids lourds continuent à passer par cette rue, notamment en raison de la signalétique des Zones d'activités mise en place par la CCVG
- Dans la rue J.E. Culet, l'obligation de construire à l'alignement de la voie est jugée par certains problématique en terme de circulation, de stationnement...
- Au carrefour Radix-Celle, le guidage installé à la demande de riverains "pousse" les véhicules vers une sortie de cour : comment y remédier ?

Vivre ensemble : des efforts partagés:

Monsieur Yves PIOT, conseiller délégué à la communication et à la sécurité, rappelle un certain nombre de points de civisme à respecter :

- le respect des règles du code de la Route et la courtoisie au volant.
- l'obligation de tailler les haies au droit des limites de propriété, notamment en bordure du domaine public.
- le respect de la zone bleue (plus de 100 PV ont été dressés depuis la réactivation de la Zone Bleue) et des dépôts minute.
- Il est également rappelé que la Police Municipale joue tout d'abord un rôle de persuasion, mais qu'à défaut de respect des règles après avertissement, la police devra verbaliser.
- Un radar préventif mobile est installé dans différents endroits de la commune. Il permet une réduction de l'ordre de 10% de la vitesse. Des contrôles radar- laser

seront renforcés en janvier avec verbalisation et contrôle de présence de poids lourds de plus de 3.5t, hors rues autorisées.

Présentation des réalisations et projets municipaux

Monsieur Pierre Menard, maire de Chaponost, rappelle que l'engagement de l'équipe est d'œuvrer pour une commune solidaire, citoyenne et écologique et présente les grands projets allant dans ce sens :

- Création d'un Relais Assistante Maternelle et d'une micro crèche ouverts en septembre 2010 afin de répondre aux besoins en matière de garde d'enfants,
- Analyse des Besoins Sociaux effectuée afin de permettre de guider la commune dans ses actions en matière sociale (isolement des aînés, évolution de l'habitat, santé ...)
- Actions en faveur de la jeunesse (mise en place du quotient familial pour la pratique sportive et culturelle, effort de coordination des différents acteurs impliqués auprès des jeunes)
- Transformation de la Dimerie en EHPAD pour fin 2011
- Plusieurs programmes immobiliers de construction de logements sociaux sur des terrains communaux ont été engagés :
 - o Terrain entre les rues Chausse et Martel : l'OPAC a déposé un permis de construire pour environ 60 logements dont 20 pour les seniors, et une surface commerciale
 - o Terrain rue Favre Garin : environ 25 logements sociaux, vont être construits par 3F (le permis de construire a été délivré en août 2010)
 - o Terrain rue Chopard : la consultation est en cours pour la construction d'environ 20 logements sociaux environ et la mise en place de commerces
- La mise en place de l'Agenda 21 est lancée,
- Les études en vue de l'aménagement de l'hyper centre sont engagées, avec le souci de ne pas réduire les places de stationnement
- Au niveau des transports en commun, une navette a été mise en place, financée par la commune, afin d'améliorer la qualité de desserte du territoire. D'autres améliorations sont en cours d'étude.

En ce qui concerne la création d'un Espace Culturel, les études sont en cours.

Parallèlement des actions sont menées au sein de la CCVG à savoir :

- Centre aquatique : conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, le projet initial regroupant la CCVG et la COPAMO a été stoppé afin de construire un équipement plus proche du territoire de la Commune. Le lieu final est désormais fixé à la limite de Brignais et Chaponost, lieu-dit Rochilly. Les études sont en cours.
- Un plan d'aménagement des voies douces est aussi en cours d'élaboration.

Questions des habitants du quartier :

- les bacs d'ordures ménagères doivent-ils être rentrés après la collecte ?
 - o *L'arrêté municipal n°2007-35 en date du 28/03/2007 définit la réglementation de la collecte des déchets ménagers. Les dispositions imposent de sortir les bacs au plus tôt la veille de la collecte et de les rentrer dès que possible après l'enlèvement.*
- Est-il envisageable de modifier la fréquence des collectes des déchets recyclables ?
 - o *Le nombre des collectes est fixées par le SITOM, l'augmentation de la fréquence s'accompagnerait d'une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ce qui n'est pas souhaitable*
- Quels sont les projets pour la MJC ?
 - o *Le devenir du bâtiment est actuellement en discussion, le maintien des activités de la MJC dans le bâtiment actuel nécessite des investissements importants. Il est par conséquent nécessaire d'étudier le futur de ce bâtiment.*
- Place de l'Orme: où en est la réalisation du parking provisoire ?

- Une réunion d'information des riverains a eu lieu le 29/11/2010 afin de présenter les solutions étudiées pour répondre aux problèmes de stationnement du secteur de l'Orme et arriver à un consensus entre habitants.
- Le panneau "70" rue Chanvillard ne paraît pas pertinent :
 - il sera remplacé par un panneau " virages dangereux".
- Pourquoi a t'on mis un "bourrelet" à l'angle Doumer- Bonnet ?
 - Lors de la réfection de la rue H Bonnet, il a été demandé au maître d'œuvre des travaux, la CCVG, d'améliorer ce croisement compte-tenu de sa trop grande largeur, qui conduisait de nombreux automobilistes à "couper" ce virage sur la gauche. Nous avons eu d'ailleurs à déplorer un accident touchant un piéton qui traversait à cet endroit.
Nous avons demandé à la CCVG de réduire ce "bourrelet", nettement trop pénalisant au départ. Sa taille actuelle est acceptable et oblige bien les voitures à entrer bien à droite dans la rue, sans difficulté réelle et à vitesse moindre, ce qui était aussi une demande des Chaponois.
Par ailleurs, le nombre de places de stationnement dans cette rue a été légèrement augmenté.
- Déneigement :
 - Le plan de déneigement a été présenté en réunion et il a été rappelé que le nombre d'agents chargés de cette tâche, le matériel mis à disposition et le plan de hiérarchisation sont les mêmes depuis de nombreuses années et que les procédures sont inchangées. Les agents d'astreinte ont commencé à 3 heures du matin.
Il faut aussi savoir que selon la météo lyonnaise, la hauteur de chute de neige observée en décembre (environ 30 cm) n'avait pas été observée depuis 1990.

Quelle instance de quartier à Chaponost?

Mme Geneviève Chevassus, adjointe à la démocratie locale et à la communication, présente ensuite plusieurs exemples d'organisation d'instance de quartiers. A ce jour aucun schéma n'est décidé pour Chaponost, la volonté étant d'attendre les retours des habitants sur ce qu'ils attendent des instances de quartiers.

Les habitants présents n'ont pas fait part d'attente particulière concernant ces instances.

Les élus de votre quartier

- Camille Duvernay
- Alain Géron
- Olivier Martel
- Jean-Charles Kohlhaas
- Jean-Philippe Prost Romand
- Sarah Causse
- Gérard Robert

Joignables à l'adresse suivante : secretariatdeselus@mairie-chaponost.fr